

Motion présentée par Gilles Selleron, courant FU du SNCS

La « réforme de l'Etat », la RGPP et l'Aeres

La CA du SNCS-FSU réunie le 1er avril, constate que depuis trois ans le gouvernement a engagé **une « réforme de l'Etat » drastique dans le cadre de la RGPP** visant à réduire ses dépenses de 10 milliards d'euros, à éjecter 150 000 fonctionnaires en 5 ans ; à développer la mobilité tous azimuts, à mettre en concurrence les agents, à les payer au mérite... ; à atteindre l'autonomie définitive des universités, la délégation globale de gestion, les crédits globalisés aux labos ; à augmenter la « recherche sur projet » ; à fusionner les corps...etc.

Cette contre-réforme s'imbrique aux lois de démantèlement des organismes et de cassage des statuts des personnels (« Pacte » et LRU).

Les PRES, le plan Campus, la politique de « l'excellence », les Labex, Idex... du « Grand Emprunt », les audits en cours par l'Inspection Générale (IGAENR) -d'abord dans les délégations régionales- sont liés et forment un tout : une atteinte grave au statut de la fonction publique et à tous ses organismes publics.

Dans ce cadre, l'Aeres (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) prouve chaque jour qu'elle sévit contre les personnels et les organismes de la recherche et de l'université publiques car l'Aeres est un instrument décisif au service du gouvernement pour mettre en place la contre-réforme de l'Etat en cours.

La CA constate que, dans leur communiqué du 8 mars 11, l'ensemble des organisations syndicales affirme « *riposter contre ces attaques qui sont les plus graves que le CNRS connaît depuis plusieurs années* »,

mais alors n'est-il pas de leur rôle et de leur devoir d'interdire maintenant le déroulement des « audits » en cours ?

Mais alors n'est-il pas de leur ressort de combattre maintenant l'Aeres de s'opposer par tous les moyens à l'évaluation des Unités, de toutes les structures comme des personnels par l'Aeres, cette « machine à broyer » ?

Par conséquent, la CA du SNCS réaffirme son opposition catégorique à l'Aeres ; elle exige sa dissolution.

La CA du SNCS réaffirme publiquement qu'elle ne saurait cautionnée d'aucune sorte l'Aeres aux yeux des personnels. C'est pourquoi elle mandate le BN pour :

- **qu'il retire instamment tous ses représentants syndicaux de l'Aeres à tous les niveaux (national, local, expertises...) ;**
- **qu'il appelle de nouveau tous les chercheurs et enseignants à démissionner en bloc de l'Aeres ;**
- **qu'il appelle les élus syndicaux du Comité National à se retirer de l'Aeres et à ne pas prendre en compte les critères de l'Aeres dans les évaluations des personnels.**

Dans ce combat, le SNCS ne saurait agir seul.

La CA mandate le BN pour qu'il appelle les autres directions syndicales de la recherche et de l'université à reprendre dans l'unité ces mots d'ordre, à les mettre en application, conformément au rôle d'un syndicat : assurer la défense des personnels de la recherche et de l'université publique sévèrement attaqués.

Vote : 2 P 15 C, 1 Abs, 3 RV

* * * * *